



## Lettre au groupe de travail technique de l'ASBP sur les systèmes de semences gérés par les agriculteurs concernant le projet de l'EOA-FMS Groupe sectoriel EOA-FMS

Août 2021

L'ACB a été invité à contribuer aux documents et à participer à une réunion organisée par le groupe de travail technique (TWG) de la Plateforme africaine de partenariat pour les semences et la biotechnologie (ASBP) sur le groupe des systèmes de semences gérés par les agriculteurs (FMSS), dirigé par l'Initiative pour l'agriculture biologique écologique (EOA), suite à la décision du Conseil exécutif sur l'agriculture biologique Doc. EX/CL/631, prise en 2010. Cette décision demandait à la Commission de l'UA et à son Agence de planification et de coordination du NEPAD :

- I. Lancer et fournir des conseils à une coalition de partenaires internationaux dirigée par l'UA sur l'établissement d'une plateforme africaine d'agriculture biologique basée sur les meilleures pratiques disponibles ;
- II. Fournir des conseils pour soutenir le développement de systèmes d'agriculture biologique durables et améliorer la qualité des semences ;

Le désormais ASBP-TWG reconnaît l'importance des FMSS dans la mise en œuvre de la décision ci-dessus, et vise à assurer la prise en compte des systèmes de semences biologiques dans le secteur du développement des semences.

L'UA s'engage actuellement dans une mission visant à harmoniser les cadres réglementaires des semences sur le continent, en commençant par l'établissement de lignes directrices à cet égard. Une fois les lignes directrices validées et adoptées au niveau de l'UA, le processus se transformera en un programme continental d'harmonisation des semences pour l'Afrique.

Dans la note conceptuelle partagée par le GTT sur les semences du Cluster EOA, il est mentionné que lors de la dernière réunion du Groupe directeur (SG) de l'ASBP, des préoccupations ont été soulevées sur le processus d'harmonisation des cadres réglementaires des semences à travers le continent, qui se concentrait sur le secteur formel et commercial des semences, tout en négligeant complètement et même en criminalisant le SSFM, et en ne reconnaissant pas les droits des agriculteurs dans le processus d'harmonisation. Bien que l'ACB n'ait pas participé à cette réunion, l'ACB, avec ses partenaires, a suivi et participé au processus d'élaboration de ces lignes directrices, et a apporté des contributions substantielles, qui ont été intégrées dans le projet de lignes directrices et dans ces discussions.

Le GT ASBP reconnaît que les FMSS sont la principale source de semences pour de nombreux agriculteurs africains, fournissant 90% à 100% de plusieurs cultures traditionnelles et à multiplication végétative, et perçoit que les efforts d'harmonisation peuvent être complémentaires à la fois pour les FMSS et le secteur des semences commerciales, et entend que les dispositions des Directives :

- I. Faire de la FMSS un point de vue général par presque tous les gouvernements africains, où les agriculteurs peuvent librement produire, utiliser et échanger des variétés paysannes, sans enfreindre la réglementation sur les semences.

II. Ne pas utiliser le processus d'harmonisation continentale pour officialiser les FMSS et les semences conservées par les agriculteurs - et priver ces semences de leur attrait pour les agriculteurs.

Bien qu'il s'agisse de reconnaissances et de dispositions importantes, il y a quelques points manquants qui, selon nous, sont cruciaux. Premièrement, les FMSS ne concernent pas seulement la production, l'utilisation et l'échange de semences, environ 50% de toutes les semences obtenues par le biais des FMSS proviennent des marchés locaux. Par conséquent, la vente de semences paysannes doit être intégrée dans toute définition ou disposition relative aux FMSS. Ceci est important du point de vue de la sécurité des semences, de l'alimentation, de la nutrition et des moyens de subsistance. La reconnaissance des FMSS doit aller de pair avec la reconnaissance des économies locales qu'ils soutiennent, et qui les soutiennent.

Deuxièmement, comme les Droits des agriculteurs sont une composante fondamentale des FMSS, il est nécessaire de s'assurer qu'aucune loi ou réglementation sur les semences ne porte atteinte au fonctionnement de ces systèmes, plutôt que l'inverse. Les droits des agriculteurs sont liés à un ensemble de droits de l'homme issus des zones rurales et urbaines, et doivent être garantis et réalisés avant de se conformer aux intérêts commerciaux et privés inhérents au commerce des semences et aux lois sur la protection des obtentions végétales.

L'ACB a participé à une réunion du cluster EOA-FMS, et la note de concept partagée souligne certains points importants à considérer collectivement, et fait effectivement avancer cette discussion. Bien que nous apprécions l'invitation à apporter notre contribution, nous pensons que cette réunion avait un ordre du jour préconçu. Bien que nous comprenions que des opinions différentes existent, et qu'elles sont en fait nécessaires, nous ne pouvons pas tolérer la fausse représentation du FMSS et des droits des agriculteurs.

La promotion des FMSS et des FR ne peut pas être considérée comme un simple " passage " des agriculteurs de subsistance aux agriculteurs commerciaux et aux chaînes de valeur commerciales. L'approche dogmatique séculaire consistant à intégrer les petits exploitants agricoles dans les chaînes d'approvisionnement commerciales a non seulement échoué sur le continent, mais a également aggravé la faim, les inégalités, la concentration des secteurs agricoles et alimentaires et des chaînes d'approvisionnement, par le biais d'un discours largement répandu promouvant l'extractivisme agricole sur le continent, avec pour résultat les quelques emplois promis et mal payés. Nous ne pouvons pas cautionner cette approche, et malheureusement, nous ne pouvons pas participer davantage après cette mise à l'écart flagrante de la représentation des agriculteurs et des diverses voix du continent.

Nous sommes profondément préoccupés par le fait que, malgré l'accent mis sur les FMSS, la discussion a eu tendance à se concentrer presque exclusivement sur les intérêts commerciaux et la commercialisation des FMSS et des variétés paysannes. Cela ne permet pas d'assurer que des ressources adéquates soient fournies sur le terrain, pour promouvoir, maintenir et développer des solutions locales concernant la conservation et l'utilisation durable des semences paysannes, et par la réalisation des droits des agriculteurs.

Dans notre déclaration d'ouverture, nous avons clairement indiqué que les FMSS ne sont pas à vendre, et que nous ne pourrions pas participer et soutenir un processus qui ne garantit pas que les agriculteurs définissent et montrent la voie.

Bien que nous félicitions l'ABSP et le cluster FMS de l'EOA pour avoir réuni les acteurs afin de discuter de la manière de mieux reconnaître et soutenir le FMSS, nous sommes préoccupés par le fait que cette réunion était géographiquement biaisée, qu'elle s'est tenue principalement avec des organisations de la société civile et des individus d'Afrique de l'Est, sans aucune représentation des agriculteurs des réseaux/ organisations de petits exploitants agricoles. En outre, cette réunion s'est déroulée uniquement en anglais, sans interprétation, avec donc une conceptualisation incroyablement descendante et exclusive de l'élaboration des TdR à couvrir :

- I. Normes et protocoles pour l'échange et l'utilisation de FMSS
- II. Stratégies d'amélioration génétique et de conservation
- III. Mobilisation des dispositifs nationaux, régionaux et continentaux pour la conservation des FMSS
- IV. Développement et renforcement des réseaux FMSS nationaux, régionaux et continentaux

Nous pensons qu'avant toute prise de décision sur le FMSS, les agriculteurs doivent être consultés et donner leur plein accord pour participer à un tel processus. Malgré cela, le programme s'est poursuivi et les discussions ont continué sur les lignes directrices pour les normes FMSS, et le développement d'une vision et d'une mission FMSS et d'activités détaillées - sans les personnes travaillant réellement sur le terrain, les agriculteurs eux-mêmes. La première étape doit donc être de cartographier les réseaux FMSS et les personnes impliquées, et de s'assurer de leur participation, afin de donner une légitimité à ce processus. Nous pensons que ce processus doit avancer lentement, et nous considérons que les objectifs de cette première réunion sont trop ambitieux et trop zélés. Ce n'est que lorsque les agriculteurs africains seront autour de la table qu'il sera possible de commencer à élaborer des TdR et des plans d'action pour le FMSS. Nous pensons respectueusement que les OSC, malgré leur rôle et leur position dans le soutien aux organisations d'agriculteurs, ne peuvent pas parler au nom des millions d'agriculteurs en Afrique.

Nous demandons à l'ASBP de s'assurer que tout processus visant à l'élaboration de FMSS doit garantir la réalisation du droit des agriculteurs, et assurer une représentation géographique adéquate des organisations de petits agriculteurs de tout le continent dès le début, et d'arrêter tout développement sur les TdR, plans, actions et feuilles de route et toute discussion sur le contenu et les normes de FMSS, jusqu'à ce que cela soit mis en place.

Sincères salutations



Mariam Mayet,  
au nom du Centre africain pour la biodiversité  
(African Centre for Biodiversity)

**Directeur exécutif**  
Courriel : [mariam@acbio.org.za](mailto:mariam@acbio.org.za)  
Web : [www.acbio.org.za](http://www.acbio.org.za)